

2024

Directive de mise en œuvre du service volontaire de développement weltwärts



Sommaire

| | | |
|-------------|--|-----------|
| I. | Préambule | 1 |
| II. | Objectifs et effets | 3 |
| A. | Volontaires | 3 |
| B. | Entourage des volontaires | 4 |
| C. | Partenariats entre acteurs | 4 |
| III. | Composante Nord-Sud | 5 |
| A. | Conditions générales | 5 |
| 1) | Profil du service volontaire | 5 |
| 2) | Profil des volontaires | 6 |
| 3) | Profil des postes d'affectation et des organismes d'accueil | 7 |
| 4) | Profil des organismes d'envoi | 9 |
| 5) | Accompagnement pédagogique | 12 |
| B. | Conditions juridiques et financières | 14 |
| 1) | Soutien | 14 |
| 2) | Prestations et couverture d'assurance pour les volontaires | 16 |
| 3) | Contribution propre des volontaires | 16 |
| 4) | Gestion administrative du programme de soutien | 17 |
| IV. | Composante Sud-Nord | 19 |
| A. | Conditions générales | 19 |
| 1) | Profil du service volontaire | 19 |
| 2) | Coopération avec le Service volontaire allemand | 19 |
| 3) | Profil des volontaires | 20 |
| 4) | Profil des organismes d'accueil en Allemagne | 21 |
| 5) | Profil des organismes partenaires d'envoi dans les pays du Sud | 25 |
| 6) | Profil des postes d'affectation en Allemagne | 26 |
| B. | Accompagnement pédagogique | 27 |
| 1) | Séminaires d'accompagnement weltwärts | 28 |
| 2) | Séminaire de formation politique de l'Office fédéral pour la famille et les missions sociales et civiles (BAFzA) | 29 |
| C. | Conditions juridiques et financières | 30 |
| 1) | Soutien | 30 |
| 2) | Fonds propres, prestations de tiers et prélèvement sur les postes d'affectation | 31 |
| 3) | Prestations et couverture d'assurance pour les volontaires | 31 |
| 4) | Gestion administrative | 32 |
| V. | Dispositions finales | 33 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| VI. | Annexes | 35 |
| | Annexe 1 : Références (ne font pas partie de la directive) | 35 |
| | Annexe 2 : Montant du soutien | 36 |
| VII. | Mentions légales | 39 |

I. Préambule

Avec le programme weltwärts, le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) soutient un service volontaire de développement pour les jeunes. Les volontaires travaillent pendant six mois dans un projet local d'intérêt général dans le domaine de la formation, de la santé, de la protection du climat et de l'environnement, de la culture, du sport ou des droits humains par exemple. Outre la contribution apportée au projet, l'apprentissage global¹ et la rencontre sont au premier plan. weltwärts soutient l'apprentissage non formel² dans la vie et le travail des volontaires avec les personnes sur place, intégré dans un cadre pédagogique organisé.



weltwärts fait se rencontrer des personnes en Allemagne et dans des pays d'Asie, d'Afrique, d'Océanie et d'Europe de l'est ou venant de ces pays (pays de la liste du CAD de l'OCDE³) pour apprendre et grandir ensemble dans l'esprit de l'Agenda 2030 des Nations unies.

Les volontaires sont motivés par weltwärts et renforcés dans leur engagement en matière de développement et sur le plan social au-delà du service volontaire. Les organismes impliqués profitent de la mise en œuvre du programme de volontaires et des anciens volontaires qui renforcent ces partenariats par leur engagement.

Afin de soutenir un échange équitable, la composante Sud-Nord a été introduite en 2013 dans le programme weltwärts en plus de la composante Sud-Nord qui existait déjà. Depuis lors, des jeunes des pays partenaires de weltwärts susmentionnés peuvent également effectuer un service volontaire en Allemagne.

weltwärts s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 28 ans d'Allemagne qui disposent d'un diplôme scolaire ou professionnel ou ont une aptitude personnelle équivalente et

¹ Pour la définition des termes dans l'œuvre commune weltwärts, consulter :

<https://www.weltwaerts.de/de/programmlinien-ueber-weltwaerts.html>

² weltwärts se considère comme un programme éducatif non formel dans lequel les processus d'apprentissage se font principalement par la rencontre, la vie et le travail en commun des volontaires avec des personnes de leur pays d'intervention.

³ Liste du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; pays partenaires de la coopération officielle au développement du gouvernement allemand

https://www.bmz.de/resource/blob/71106/5dd2860984e515773365b544f6454f33/DAC_Laenderliste_Berichtsjahr_2021.pdf

souhaitent s'engager pendant au moins six mois, et généralement un an, dans un pays de la liste du CAD (composante Nord-Sud) ainsi qu'à des jeunes originaires d'un pays figurant sur la liste du CAD qui souhaitent effectuer un service volontaire en Allemagne (composante Sud-Nord). Pour les personnes présentant une invalidité ou un handicap, la limite d'âge est de 35 ans. Les acteurs impliqués dans weltwärts s'engagent dans l'esprit de l'inclusion sociale, de la participation et d'une approche axée sur la diversité afin de prendre en compte le groupe cible du programme weltwärts dans toute sa diversité. Le programme weltwärts est une œuvre commune placée sous la responsabilité conjointe d'organismes gouvernementaux et de la société civile. La conception et le développement du service volontaire sont assurés conjointement par le BMZ, Engagement Global, les associations de la société civile des organismes responsables et les anciens volontaires par le biais du comité de pilotage du programme. Les organismes promoteurs en Allemagne, leurs partenaires à l'étranger et les anciens volontaires peuvent contribuer à la conception et au développement du programme en tant qu'acteurs impliqués. Ceci s'applique aussi bien à la mise en œuvre qu'à l'assurance et au développement de la qualité.

Le programme weltwärts est mis en œuvre par les organismes promoteurs en Allemagne en tant qu'organismes d'envoi (composante Nord-Sud) ou organismes d'accueil (composante Sud-Nord) conjointement avec leurs organismes partenaires internationaux. Les organismes promoteurs allemands soumettent au bureau de coordination weltwärts d'Engagement Global la demande de subventions publiques du BMZ. Les organismes promoteurs sont donc les bénéficiaires de la subvention d'Engagement Global. En tant que bénéficiaires de la subvention, ils sont responsables de la mise en œuvre du programme et du respect des conditions de l'aide.

En tant que bailleur de fonds, le BMZ assume le pilotage et la responsabilité politiques. Il veille à ce que le programme weltwärts réponde aux exigences du Parlement et du gouvernement fédéral. Le BMZ a confié au bureau de coordination weltwärts d'Engagement Global l'administration et la coordination générales du programme weltwärts.

II. Objectifs et effets

A. Volontaires

Le service volontaire de développement weltwärts renforce l'engagement personnel, social et professionnel des (anciens) volontaires en faveur d'une transformation socio-écologique au sens de l'agenda 2030⁴.

En tant que programme éducatif non formel, le programme weltwärts contribue par ailleurs, auprès des volontaires mais aussi indirectement dans leur entourage, à acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable au sens de l'Objectif de Développement Durable (ODD) ⁵ 4.7.

- weltwärts accroît l'intérêt des jeunes pour des activités dans des domaines professionnels d'intérêt général ou liés à la politique de développement.
- Leur participation au service volontaire permet aux jeunes d'acquérir une compréhension accrue des problématiques mondiales.
- Les participant-es sont sensibilisés aux déséquilibres mondiaux et en mesure d'agir de manière solidaire.
- weltwärts motive les jeunes à s'engager dans une démarche d'intérêt général et dans l'esprit de l'Agenda 2030.

weltwärts offre aux jeunes la possibilité de participer à un service volontaire indépendamment de leurs possibilités financières ou de leurs diplômes. Les besoins supplémentaires liés à l'inclusion sont encouragés afin de faciliter la participation des personnes présentant une invalidité ou un handicap. La réflexion menée sur l'engagement avant, pendant et après le service volontaire fait partie intégrante du service. Elle fournit aux volontaires des suggestions et des incitations quant à la suite de leur engagement en faveur du développement. La coopération avec d'autres acteurs du développement est souhaitée. L'objectif poursuivi est une mise en réseau plus étroite entre les différents formats de services volontaires, les acteurs des activités de développement en Allemagne et les initiatives des volontaires de retour de services internationaux.

⁴ Avec l'agenda 2030, la communauté internationale (ONU) s'est fixé 17 objectifs pour un développement social, économique et écologique durable (ODD). (cf. <https://www.bmz.de/de/agenda-2030>).

⁵ Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) sont des objectifs politiques des Nations unies (ONU) destinés à assurer dans le monde entier un développement durable sur le plan économique, social et écologique (cf. <https://17ziele.de>).

B. Entourage des volontaires

Il convient également d'atteindre l'entourage personnel des volontaires pour les amener à réfléchir aux thèmes de la politique de développement.

- weltwärts accroît l'intérêt des jeunes pour une activité dans des domaines professionnels d'intérêt général ou liés à la politique de développement.
- L'entourage personnel peut se faire une idée des réalités de vie dans le pays d'intervention respectif des volontaires.
- L'entourage personnel des volontaires est sensibilisé aux interdépendances mondiales.
- L'entourage est motivé pour soutenir les volontaires dans leur engagement après leur retour et y participer.

C. Partenariats entre acteurs

weltwärts contribue, en référence à l'ODD 17, à créer et à renforcer des partenariats entre les acteurs participant au programme pour un développement durable mondial. De nouveaux partenariats plus stables entre les organismes qui mettent en œuvre le programme de volontaires doivent voir le jour. Il s'agit de renforcer simultanément les organismes impliqués à long terme.

- Les organismes augmentent leur potentiel d'action commune.
- Les organismes de la société civile progressent grâce à un apprentissage mutuel.
- Les organismes prennent davantage conscience de leur propre valeur.
- Ils gagnent en crédibilité.

III. Composante Nord-Sud

A. Conditions générales

1) Profil du service volontaire

Dans la composante Nord-Sud, les volontaires travaillent à plein temps dans des postes d'affectation d'intérêt général d'organismes d'accueil de pays du Sud⁶. L'envoi de volontaires dans le cadre de la composante Nord-Sud est possible dans tous les pays de la liste du CAD. En outre, les pays d'intervention doivent remplir les conditions de sécurité requises pour le service volontaire. Pour ce faire, les informations sur la sécurité et les avertissements aux voyageurs du ministère fédéral des Affaires étrangères doivent être respectés. Par ailleurs, les pays d'intervention doivent être prêts à émettre le titre de séjour requis pour le service volontaire, ainsi que, si nécessaire, un permis de travail.

Les postes de volontaire offrent un accès à des questions dans le domaine de la politique de développement. L'intervention est à la fois une période de formation et de service actif avec une implication élevée. Elle comprend un accompagnement pédagogique complet et qualifié d'au moins 25 journées de séminaire.

La durée du service va d'un minimum de six mois à un maximum de 24 mois consécutifs. Ce faisant, le service volontaire est basé sur un emploi à plein temps.

Sur la base d'une période de service de douze mois et d'une semaine de cinq jours, il faut accorder au moins 20 jours de repos. Si le volontaire effectue moins ou plus de mois de volontariat, les congés sont raccourcis ou rallongés en conséquence.

La durée de l'initiation et de la formation dans le pays d'intervention est comptabilisée dans le temps de service.

Les organismes d'envoi en Allemagne et les organismes d'accueil dans les pays du Sud fixent les bases de leur coopération dans des conventions écrites et y règlent de manière contraignante tous les aspects importants pour la réussite du service volontaire et de la coopération.

⁶ Sous ce terme, on regroupe souvent l'ensemble des pays dits en développement et émergents. « Pays du Sud », par opposition à « Pays du Nord », désigne moins une localisation géographique qu'une position économique, sociale et politique défavorisée de pays et de régions dans un système mondial. Ce terme remplace des désignations portant un jugement de valeur comme « pays en développement ».

Les organismes d'envoi ou les organismes d'envoi et les organismes d'accueil passent avec chaque volontaire un accord écrit qui répond aux exigences du programme.

L'organisme d'envoi délivre aux volontaires un certificat final à l'issue de leur service volontaire.

2) Profil des volontaires

Au moment de leur départ, les volontaires doivent avoir au moins 18 ans et ne pas dépasser l'âge de 28 ans. Il est exclu de pouvoir partir avant d'avoir 18 ans révolus. Les jeunes adultes présentant une invalidité ou un handicap peuvent en général commencer un service volontaire jusqu'à l'âge de 35 ans révolus.

La composante Nord-Sud s'adresse à de jeunes adultes qui

- ont la nationalité allemande ou un droit de séjour permanent ou un titre de séjour permanent en Allemagne⁷ ;
- ont un diplôme scolaire ou professionnel ou une autre aptitude ;
- ont en général des connaissances de base d'une langue parlée dans le pays d'accueil ;
- sont ouverts d'esprit, ont une volonté d'apprendre et un esprit d'équipe et s'intéressent aux conditions de vie dans les pays d'intervention ;
- ont la volonté de soutenir à plein temps les projets des organismes d'accueil dans les pays d'intervention ;
- s'engagent à participer à un programme d'accompagnement technique et pédagogique organisé par l'organisme d'envoi (et le cas échéant l'organisme d'accueil) et
- sont disposés à faire profiter activement la société de leurs expériences après leur service volontaire.

Avec le soutien de leurs organismes d'envoi et d'accueil, les volontaires participent au service volontaire sous leur propre responsabilité. Ils participent aux mesures de prévention en matière de santé et se soumettent aux examens médicaux obligatoires avant le départ et après le retour⁸. Ils observent et respectent les réglementations relatives à la sécurité et font en sorte de se comporter de manière appropriée dans le

⁷ La nationalité d'un autre État membre de l'UE n'équivaut pas à un séjour et un droit ou titre de séjour permanents en Allemagne.

⁸ À ce propos : Leitfaden zur Mittelverwendung und Mittelabrechnung für das weltwärts-Programm (Guide d'emploi et de comptabilisation des fonds pour le programme weltwärts) dans sa version en vigueur.

pays d'accueil. Ils sont disposés à donner régulièrement à leurs organismes d'envoi respectifs des retours sur leur service volontaire sous une forme adéquate, à réfléchir à leurs expériences d'apprentissage à la fin de leur service et à rédiger un rapport final sous la forme standardisée pour la composante Nord-Sud. Les organismes d'envoi informeront au préalable les volontaires sur les exigences concernant le rapport final standardisé.

À leur retour, les volontaires participent à des enquêtes dans le cadre de la gestion de la qualité de l'œuvre commune weltwärts (enquête auprès des volontaires après leur retour par exemple).

weltwärts s'adresse à tous les jeunes adultes qui remplissent les conditions susmentionnées. Dans cet esprit, les acteurs impliqués s'engagent pour permettre à tous les jeunes intéressés qui souhaitent effectuer un service volontaire mettant l'accent sur le développement de participer au programme.



Les acteurs et actrices impliqués dans weltwärts s'engagent dans l'esprit de l'inclusion sociale, de la participation et de la diversité afin de prendre en compte les catégories de personnes peu représentées jusqu'à présent dans le programme weltwärts et de permettre à ces dernières d'y participer.

Il n'est pas possible de participer une seconde fois au service volontaire de développement weltwärts.

3) Profil des postes d'affectation et des organismes d'accueil

En tant qu'organismes d'accueil, les organismes partenaires sur place apportent une contribution essentielle à la réussite du service volontaire. Ils garantissent à partir de l'arrivée des volontaires dans le pays d'accueil une initiation, une possibilité d'intervention et un accompagnement adaptés. Les organismes d'accueil sont eux-mêmes des postes d'affectation⁹ ou font office de lien avec les postes d'affectation où se trouvent les postes de volontaire¹⁰. Les organismes d'accueil sont soutenus par des structures issues du pays d'intervention.

⁹ Le poste d'affectation désigne le projet dans lequel le ou la volontaire est engagé-e.

¹⁰ Par poste de volontaire, on entend le placement concret des volontaires. Chaque poste de volontaire weltwärts doit être enregistré auprès du bureau de coordination weltwärts et se voit attribuer un numéro d'identification individuel. Un poste d'affectation peut avoir plusieurs postes de volontaire (deux au maximum en général).

Afin de garantir un accompagnement complet en plus de l'initiation et de l'encadrement professionnels, chaque volontaire se voit attribuer un mentor personnel facilement joignable pour les volontaires. Cette personne de contact ne doit pas faire partie du domaine de travail immédiat des volontaires.

Les organismes promoteurs et les organismes partenaires dans les pays du Sud coopèrent étroitement et en partenariat. Les principes de la coopération (responsabilités, rôles, tâches, modes de travail, communication p. ex.) sont fixés dans des accords écrits entre les organismes promoteurs et les organismes partenaires des pays du Sud.

Les organismes d'accueil sont impliqués dans la sélection des volontaires. Les organismes d'envoi en Allemagne et les organismes d'accueil dans les pays du Sud se mettent d'accord sur la responsabilité et la communication durant le processus de sélection. Il existe des critères de sélection qui sont convenus entre les organismes d'envoi et les organismes d'accueil, ainsi qu'avec les postes d'affectation le cas échéant. Ce faisant, des critères possibles pour les catégories de personnes peu représentées jusqu'à présent dans le programme weltwärts sont également pris en considération.

Lorsque des difficultés ou des urgences s'annoncent, l'organisme d'accueil prend immédiatement les dispositions nécessaires avec l'organisme d'envoi.

L'organisme d'accueil se prête à un service d'apprentissage de développement, l'apprentissage étant surtout considéré comme un apprentissage non formel. Les processus d'apprentissage se font principalement par la rencontre, la vie et le travail en commun des volontaires avec des personnes de leur pays d'intervention ou entre les volontaires eux-mêmes, intégré dans un cadre pédagogique organisé. Le poste d'affectation offre un accès à des questions dans le domaine de la politique de développement. Il travaille avec des groupes cibles marginalisés, dans le domaine de la durabilité écologique ou dans celui d'autres thèmes liés à la politique de développement ou aux ODD.

La prise en compte des intérêts et besoins de l'organisme d'accueil et du poste d'affectation est décisive pour la réussite du service volontaire. Dans le même temps, le poste d'affectation doit pouvoir proposer des tâches clairement définies qui justifient une intervention de volontaires.

Dans sa conception, le service volontaire weltwärts est neutre par rapport au marché du travail. Les volontaires effectuent des activités de soutien supplémentaires et ne remplacent pas le personnel (spécialisé) permanent. Les postes de travail rémunéré ne doivent pas être remplacés par des volontaires. Il est notamment important que le nombre de volontaires dans un poste d'affectation respecte des proportions raisonnables par rapport au nombre de collaboratrices et collaborateurs du poste d'affectation. Pour

ne pas évincer les postes de travail rémunéré habituels et garantir une expérience d'apprentissage globale aux volontaires weltwärts, il ne doit généralement pas y avoir plus de deux volontaires weltwärts dans le même poste d'affectation.

Le poste de volontaire ne doit ni trop, ni insuffisamment solliciter les volontaires.

4) Profil des organismes d'envoi

En tant que bénéficiaires de la subvention, les organismes d'envoi sont entièrement responsables de la mise en œuvre du service volontaire et du respect des conditions de l'aide.

En tant qu'organismes promoteurs, ils constituent le lien entre les volontaires, les organismes d'accueil ou postes d'affectation sur place et la société en Allemagne. Ils entretiennent une coopération étroite en partenariat avec les organismes d'accueil dans les pays du Sud sur la base d'accords et d'objectifs clairement définis.

Pour l'envoi de volontaires, les personnes juridiques d'intérêt général autorisées dans le cadre de la composante Nord-Sud sont celles

- qui ont leur siège en République fédérale d'Allemagne ;
- bénéficient d'allègements fiscaux au sens des articles 51 à 68 du code fiscal allemand en raison de la poursuite d'objectifs d'utilité publique ;
- qui sont en mesure de prouver, sur le plan technique, du personnel et organisationnel, qu'elles sont capables de remplir durablement leurs tâches et obligations conformément à la présente directive et qu'elles disposent de fonds propres suffisants pour pouvoir mettre en œuvre le service volontaire ;
- qui sont en mesure de présenter une stratégie pédagogique globale en conformité avec les exigences de cette directive et le catalogue d'exigences de qualité ;
- qui disposent, au plus tard avant le départ de la troisième année d'envoi, de la certification par une instance d'examen indépendante agréée pour le programme weltwärts ;
- qui participent activement au système de qualité du programme weltwärts en étant membre d'une fédération de qualité¹¹. L'organisme d'envoi doit avoir adhéré à une

¹¹ Tous les bénéficiaires de la subvention de weltwärts ont l'obligation de rejoindre une fédération de qualité en place ou de fonder avec d'autres bénéficiaires de la subvention de weltwärts une fédération de qualité. Les fédérations de qualité assurent les exigences qualitatives du programme. Elles accompagnent le travail sur la qualité et les processus de développement de la qualité des organismes. Elles soutiennent les organismes weltwärts dans le cadre du développement de la qualité. D'autre part, les instances d'examen externes s'assurent, dans le cadre de la certification obligatoire, que tous les organismes promoteurs soutiennent la conception de la qualité élaborée au sein de l'œuvre commune et la mettent en œuvre dans les processus organisationnels.

fédération de qualité au plus tard au moment du départ de la première année d'envoi.

L'examen de validation est effectué par le bureau de coordination weltwärts d'Engagement Global en tant qu'autorité mandatée par le BMZ sur la base d'une demande écrite comprenant les justificatifs nécessaires. Les actualisations pertinentes concernant les points susmentionnés doivent être soumises, ou peuvent être demandées par Engagement Global.

En plus des exigences générales pour l'admissibilité en tant qu'organisme promoteur weltwärts, d'autres critères spécifiques doivent être remplis pour participer à la composante Nord-Sud ou Sud-Nord. L'admissibilité pour participer à la composante Nord-Sud ne peut donner droit à la participation à la composante Sud-Nord, et inversement. De même, l'admissibilité pour participer au programme weltwärts ne donne pas automatiquement droit à une subvention. Les organismes d'envoi admis pour participer au programme weltwärts peuvent toutefois demander sur cette base des subventions pour la composante Nord-Sud et pour des mesures d'accompagnement du programme.

Les tâches des organismes d'envoi sont notamment les suivantes :

- sélectionner les organismes d'accueil ou les postes d'affectation dans le pays d'accueil ;
- informer et conseiller les candidates et candidats, les orienter, les sélectionner et les préparer à leur service ;
- envoyer des volontaires et les accompagner en permanence pendant leur service ; assurer l'hébergement, les repas et les assurances nécessaires des volontaires ;
- soutenir activement les volontaires dans le cadre des mesures de prévention en matière de santé ainsi que pour les contrôles médicaux obligatoires (avant leur départ et après leur retour), y compris le justificatif de l'aptitude médicale à effectuer un service volontaire weltwärts ;
- soutenir les volontaires dans la préparation organisationnelle de leur séjour à l'étranger ;
- assurer l'obtention des titres de séjour nécessaires au service volontaire (visas, éventuellement permis de travail), en respectant les exigences légales du pays d'accueil ;
- présenter des concepts et structures adéquats pour la sécurité des volontaires et en cas de crise et mettre à leur disposition un contact d'urgence joignable à tout moment et
- garantir le programme d'accompagnement pédagogique complet (voir page 12 et suivantes).

Les organismes d'envoi prennent en charge les dépenses destinées à assurer les prestations susmentionnées. La prise en charge des dépenses suivantes est laissée à l'appréciation des organismes d'envoi :

- Coûts des billets d'avion OU de l'argent de poche
- Frais de déplacement pour les séminaires en Allemagne
- Frais de visa

Il peut être demandé aux volontaires de participer en partie ou en totalité aux dépenses susmentionnées.

Les organismes d'envoi satisfont aux obligations convenues de fournir des rapports dans le cadre du soutien accordé. Les organismes d'envoi passent avec leurs organismes partenaires respectifs dans les pays du Sud un accord sur les principes de financement¹². Ils sont en mesure de présenter leur financement de manière transparente et publient les données pertinentes dans leurs rapports annuels. Les organismes d'envoi participent par ailleurs à des enquêtes statistiques, des sondages ou des évaluations liées au service volontaire d'Engagement Global commandées par le BMZ ou une autorité mandatée par celui-ci.

Les organismes d'envoi ont l'obligation de documenter leurs activités sous forme de rapports d'activité et financiers annuels accessibles au public. Il est exclu de soutenir les organismes dont le travail de relations publiques est malhonnête ou trompeur.

Les organismes appropriés ne disposant pas encore d'expériences des services volontaires de développement et internationaux peuvent intégrer le programme dans un premier temps avec un nombre limité de volontaires après un examen de validation réussi.



¹² Voir le catalogue d'exigences de qualité du 01/01/2021 : « Les principes de la coopération (responsabilités, rôles, tâches, modes de travail, communication p. ex.) sont fixés dans des accords entre les organismes promoteurs et les organismes partenaires des pays du Sud. » <https://www.weltwaerts.de/de/dokument-organisationen/qualitaetsanforderungskatalog-im-weltwaerts-programm.html>

5) Accompagnement pédagogique

Les organismes d'envoi sont responsables de l'accompagnement pédagogique qui a lieu sous forme de mesures éducatives ainsi que lors de l'exercice du devoir d'assistance envers les volontaires, conformément aux tâches des organismes d'envoi mentionnées au point III A 4 (page 9 et suivantes).

À cet égard, les organismes d'envoi présentent une stratégie d'accompagnement pédagogique pour la composante Nord-Sud axée sur le développement et la mettent en œuvre conjointement avec leurs organismes partenaires. La stratégie d'accompagnement pédagogique comprend la préparation, l'accompagnement pendant le service à l'étranger et le suivi.

L'accompagnement pédagogique comprend notamment les thèmes suivants qui doivent être pris en compte de manière appropriée :

- les aspects conceptuels et méthodiques axés sur l'apprentissage global, les Objectifs mondiaux de Développement Durable (ODD) et l'encouragement d'un engagement allant au-delà du service des volontaires ;
- le traitement explicite des questions de politique de développement dans les mesures éducatives : le développement durable (axé sur les ODD), les interdépendances mondiales, les structures de pouvoir (post/néocoloniales), le racisme et la responsabilité personnelle face aux défis mondiaux ;
- les questions pratiques liées au service volontaire, et notamment l'introduction à la vie réelle et à la réalité du travail dans le pays d'accueil, ainsi qu'à la langue étrangère (le cas échéant à travers des cours de langue de préparation et d'accompagnement) ;
- des informations sur les examens médicaux nécessaires et obligatoires avant le départ et après le retour, sur la protection sanitaire et sur la situation sécuritaire générale dans le pays d'accueil ainsi que sur les plans d'urgence existants ;
- des informations sur la prévention et l'intervention en cas d'expériences de violence sexiste et d'autres actes de violence ;
- la réflexion sur les exigences générales et le rôle à jouer au sein du service volontaire avec pour objectif d'acquérir une compréhension claire du service, des conditions d'intervention sur place et du respect des règles générales de comportement à adopter (notamment pour l'exercice d'activités politiques) ;
- l'évaluation, le traitement et la réflexion sur les expériences réalisées lors du service volontaire ;
- la sensibilisation à l'établissement de rapports tenant compte des discriminations ;
- le soutien actif des volontaires dans le partage de leurs expériences et leur engagement (sur le plan de la politique de développement) après leur retour ;

- la promotion de la mise en réseau entre les volontaires actuels et les anciens volontaires, ainsi que la mise en réseau des volontaires avec les organismes et initiatives de développement.

Au total, les mesures éducatives comprennent un minimum de 25 journées de séminaire obligatoires. Elles doivent comprendre au minimum douze journées d'orientation et de préparation, cinq journées de séminaires intermédiaires et cinq journées de séminaires de retour. Trois journées peuvent être organisées de manière souple, le cas échéant sous forme de séminaires ou de conférences techniques ou sur le thème du développement auxquels la/le volontaire assiste jusqu'à six mois après son retour. Sur les douze journées de séminaires consacrées à l'orientation et la préparation, un minimum de sept journées doit avoir lieu en Allemagne avant le départ. Les cours de langue ne peuvent être comptabilisés dans les journées obligatoires de séminaires.

Les organismes d'envoi sont les garants de la qualité adéquate continue des séminaires. Le personnel pédagogique est qualifié pour accompagner les processus dans le cadre du service volontaire tel que prévu dans le concept pédagogique. Les volontaires ont la possibilité de participer à la conception des séminaires.

L'accompagnement pédagogique est structuré de la manière suivante et comprend les contenus ci-après :

- **Préparation et introduction des volontaires** : La préparation a lieu en Allemagne ainsi qu'au début de la mission des volontaires dans le pays d'intervention. Durant la préparation, les volontaires acquièrent une compréhension de leur mission en tant que volontaire dans le pays d'intervention. Ils réfléchissent par ailleurs déjà aux problématiques mondiales.
- **Accompagnement pendant le service volontaire** : Les séminaires durant le service volontaire permettent aux participant·es de réfléchir à leurs expériences et à la réalité de la vie sur place, à leur collaboration sur le lieu d'intervention, ainsi qu'à des aspects de l'apprentissage global et aux Objectifs mondiaux de Développement Durable (ODD). Par ailleurs, les thèmes mentionnés dans le catalogue d'exigences de qualité pour le programme weltwärts doivent être intégrés à l'accompagnement pédagogique.
- **Réflexion finale et suivi du service volontaire** : Les volontaires réfléchissent à leurs expériences d'apprentissage à la fin du service volontaire. Ils sont par ailleurs encouragés à réfléchir à un engagement en faveur du développement et d'intérêt

général à l'issue de leur service. Les organismes d'envoi soutiennent activement les volontaires après leur retour pour développer des perspectives leur permettant de faire le lien entre leurs expériences du service volontaire et la réalité de leur vie en Allemagne, et leur présentent des possibilités d'engagement dans la société, en particulier dans la politique de développement.

Approche entre pairs

Il convient de promouvoir les expériences d'apprentissage, notamment dans l'esprit de l'apprentissage global et de l'apprentissage d'une langue, par la mise en réseau des volontaires futurs, actuels et anciens, tant dans le pays d'envoi que dans le pays d'accueil. Cette approche a notamment pour but de renforcer la rencontre de volontaires Nord-Sud et de volontaires Sud-Nord, offrant ainsi d'autres possibilités



B. Conditions juridiques et financières

1) Soutien

La mise en œuvre de la composante Nord-Sud a lieu sur la base des dispositions juridiques en vigueur en matière de subventions et de règles harmonisées au niveau administratif. La responsabilité propre des organismes d'envoi est le fondement de la procédure.

Les dépenses des organismes d'envoi pour l'accompagnement, la réalisation et l'assurance maladie internationale (poste 1 du plan de financement) et pour la qualité (poste 2 du plan de financement) sont éligibles à hauteur de 75 % maximum dans le cadre du financement partiel. Dans la demande, le soutien provenant des fonds du BMZ pour les postes 1 et 2 du plan de financement est limité. Le montant maximal du soutien est calculé sur la base d'un taux de subvention maximal défini pour chaque mois de volontariat prévu.¹³ Les dépenses supplémentaires sont financées par des fonds propres des organismes d'envoi.

Les dépenses directement imputables encourues par l'organisme partenaire d'envoi d'un pays du sud en raison du service volontaire sont éligibles. En tant que bénéficiaire de la subvention, l'organisme d'envoi peut effectuer des paiements à l'organisme partenaire d'accueil respectif dans un pays du Sud à condition qu'il y ait des factures et que

¹³ Le taux de subvention respectif est indiqué en annexe I de la présente directive ainsi que dans le « Guide d'emploi et de comptabilisation des fonds pour le programme weltwärts » dans leur version respectivement en vigueur.

l'organisme partenaire d'accueil fournisse en contrepartie des prestations dans le cadre du programme weltwärts.

Les dépenses supplémentaires de l'organisme d'envoi pour

- les mesures de prévention en matière de santé et les examens médicaux obligatoires avant le départ et après le retour,
- les vaccins spécifiques nécessaires recommandés par l'Institut Robert Koch, le Ministère allemand des Affaires étrangères ou dans le cadre de l'examen médical avant le départ pour des séjours longs dans le pays d'accueil respectif qui ne sont pas pris en charge par les assurances des volontaires,
- les traitements préventifs et conseils ainsi que
- les dépenses supplémentaires nécessaires pour garantir la participation sociale (des volontaires présentant une invalidité ou un handicap en particulier)

sont imputées au poste 3 du plan de financement. Ces dépenses, dans la mesure où elles ne sont pas déjà couvertes par d'autres fonds publics ou privés (p. ex. organismes de sécurité sociale, assurances privées, etc.), peuvent être subventionnées sur demande à hauteur de 100 % par des fonds du BMZ.

Les dépenses liées à la mise en œuvre et au travail sur la qualité (postes 1 et 2 du plan de financement) et les dépenses liées au poste 3 du plan de financement ne peuvent pas faire l'objet d'une couverture mutuelle.

Contribution propre

L'organisme d'envoi doit apporter au moins 25 % des dépenses éligibles pour les postes 1 et 2 du plan de financement en tant que contribution propre au financement total. Le financement de la contribution propre peut se faire à travers des fonds propres et de tiers dans la mesure où il ne s'agit pas dans ce dernier cas de fonds issus du budget fédéral allemand. Les fonds de tiers doivent déjà être mentionnés dans la demande de subvention.



Les interventions de volontaires qui bénéficient déjà d'une subvention dans le cadre d'autres services volontaires sont exclues d'un subventionnement sur des fonds du BMZ. Sur demande, les organismes d'envoi font preuve de transparence en la matière. Engagement Global effectue des vérifications régulières.

2) Prestations et couverture d'assurance pour les volontaires

Les organismes d'envoi fournissent aux volontaires l'hébergement et les repas dans le pays d'intervention. Les éventuels frais de déplacement liés au service dans le pays d'accueil sont également pris en charge par l'organisme d'envoi.

Les organismes d'envoi prennent en charge les dépenses destinées à assurer les prestations susmentionnées. La prise en charge des dépenses suivantes est laissée à l'appréciation des organismes d'envoi :

- Coûts des billets d'avion OU de l'argent de poche
- Frais de déplacement pour les séminaires en Allemagne
- Frais de visa

Il peut être demandé aux volontaires de participer en partie ou en totalité aux dépenses susmentionnées. Les organismes d'envoi ne perçoivent pas de commissions ou d'indemnités.

Les organismes d'envoi s'engagent à assurer les volontaires pour la durée de leur service volontaire à l'étranger. Cette couverture d'assurance comprend au minimum une assurance maladie internationale, une assurance accidents, y compris invalidité et décès (montant de l'assurance de 200 000 € minimum avec une progression de 225 %), une assurance responsabilité civile et de rapatriement.

Il relève de la responsabilité des volontaires de veiller eux-mêmes au maintien de leur assurance maladie et dépendance en Allemagne. Les organismes promoteurs compétents informent les volontaires de la législation sur les assurances avant la conclusion d'un contrat et les aident à souscrire en temps voulu une assurance adéquate en Allemagne.

Les volontaires sont assurés gratuitement contre les accidents dans le cadre de la composante Nord-Sud de weltwärts¹⁴.

3) Contribution propre des volontaires

Un engagement adéquat des volontaires dans leur service volontaire est judicieux du point de vue pédagogique et expressément souhaité. Ainsi, les organismes d'envoi attendent des volontaires qu'ils les soutiennent ou qu'ils soutiennent l'organisme partenaire - une fois la décision de sélection prise - dès la phase de préparation du

¹⁴ Vous trouverez de plus amples informations ainsi que la brochure de la caisse accident publique Bund und Bahn sous <https://www.uv-bund-bahn.de/versicherte-und-leistungen/versicherte/freiwilligendienst-weltwaerts/>.

service volontaire financièrement et sous forme de travail d'information. Ceci peut avoir lieu notamment à travers des réunions d'information dans les écoles, des stands aux marchés de Noël et la mise en place d'associations de soutien. La mise en place d'un cercle de soutien est obligatoire pour participer au programme weltwärts. L'apport de dons ne doit cependant pas constituer une condition pour une participation au service volontaire weltwärts. La sélection et la participation des volontaires reposent uniquement sur les compétences personnelles des jeunes intéressés ; elles ne doivent pas être liées à la hauteur des dons collectés. Les organismes d'envoi doivent l'expliquer aux volontaires et le communiquer clairement.

4) Gestion administrative du programme de soutien

La gestion du programme de soutien est assurée par le bureau de coordination weltwärts d'Engagement Global. Les organismes d'envoi ou leurs associations déposent une demande d'octroi d'une subvention fédérale pour les envois Nord-Sud conformément aux dates limites publiées par Engagement Global.

Engagement Global conclut avec les organismes d'envoi des contrats de droit privé concernant l'envoi de volontaires dans lesquels Engagement Global transfère notamment l'application des dispositions générales accessoires pour les subventions destinées à la promotion de projets ainsi que les dispositions administratives générales des art. 23, 44 du règlement financier fédéral auxquelles Engagement Global est tenu envers le BMZ.

Les organismes d'envoi ne respectant pas les normes et les critères présentés dans cette directive seront exclus de la subvention. Les violations de la directive, le non-respect des conditions de subvention conformément à l'accord contractuel conclu entre Engagement Global et l'organisme d'envoi ou une association d'organismes d'envoi peuvent entraîner des demandes de remboursement ou la résiliation de l'accord de cofinancement ainsi que la suppression du droit de candidature en tant qu'organisme d'envoi.

Les coopérations et associations entre les différents organismes d'envoi sont les bienvenues. Elles doivent être présentées de manière transparente lors de la demande et l'établissement de rapports. En cas de coopérations entre des organismes d'envoi ayant passé avec succès l'examen de validation et d'autres organismes pour la réalisation de missions partielles, la responsabilité générale d'une mise en œuvre conforme à la directive du service volontaire revient toujours à l'organisme d'envoi agréé pour le programme weltwärts.

Engagement Global, le BMZ et la Cour fédérale des comptes (Bundesrechnungshof) ou des expert-es comptables mandaté-es par ces derniers peuvent vérifier à tout moment l'état et les résultats de la réalisation des mesures soutenues par des fonds du programme weltwärts ainsi que l'utilisation à bon escient des subventions. L'organisme

d'envoi doit tenir à disposition et présenter sur demande les documents nécessaires à cette vérification et les mettre à disposition pour toute demande de renseignements supplémentaires.

IV. Composante Sud-Nord

A. Conditions générales

1) Profil du service volontaire

Dans la composante Sud-Nord de weltwärts, les volontaires effectuent leur service à plein temps dans des postes d'affectation d'intérêt général ou directement auprès des organismes d'accueil en Allemagne. L'accueil de volontaires dans le cadre de la composante Sud-Nord en Allemagne est possible pour les volontaires originaires de tous les pays de la liste du CAD.

La participation à la composante Sud-Nord constitue pour les volontaires à la fois une période de formation et de service actif avec une implication élevée. Elle comprend un accompagnement pédagogique complet et qualifié d'au moins 25 journées de séminaire.

Il faut s'assurer que les volontaires puissent obtenir le titre de séjour requis pour le service volontaire, ainsi que, si nécessaire, un permis de travail pour la République fédérale d'Allemagne.

La durée du service dans la composante Sud-Nord est d'au moins six mois. Une durée de service allant jusqu'à 18 mois, dans des cas dûment justifiés également jusqu'à 24 mois, est possible.

La mise en œuvre de la composante Sud-Nord s'effectue en coopération avec le service volontaire allemand (BFD). C'est pourquoi pour participer à la composante Sud-Nord, les volontaires signent un accord avec le Service volontaire allemand (BFD), dans lequel la République fédérale d'Allemagne représentée par l'Office fédéral pour la famille et les missions sociales et civiles ((BAFzA) représente la deuxième partie contractante. Par ailleurs, l'organisme d'accueil passe avec le volontaire un accord complémentaire écrit qui règle de manière contraignante tous les aspects importants du service volontaire et la coopération.

2) Coopération avec le Service volontaire allemand

La composante Sud-Nord est mise en œuvre en coopération avec le Service volontaire allemand (BFD) du Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse (BMFSFJ). Engagement Global fait office de structure centrale du Service

volontaire allemand¹⁵. C'est à lui que sont attribués les postes d'affectation respectifs pour la composante Sud-Nord.

Pour la mise en œuvre de la composante Sud-Nord, tant cette directive que la loi fédérale relative au service volontaire allemand (BFDG), y compris les directives sur la reconnaissance et les directives sur l'accompagnement pédagogique, ainsi que d'autres documents cadres sont appliqués.

La composante Sud-Nord est soutenue financièrement par le BMZ. Dans le cadre de la composante Sud-Nord, aucune dépense au sens de l'art. 17 de la loi fédérale relative au Service volontaire allemand (Bundesfreiwilligendienstgesetz) ne peut être présentée à l'Office fédéral pour la famille et les missions sociales et civiles (BAFzA). Ces coûts sont couverts par le BMZ.

3) Profil des volontaires

Basée sur la participation sociale, la composante Sud-Nord du programme weltwärts est ouverte à un large groupe de jeunes adultes des pays du Sud (voir IV.A.1.). Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Au moment de leur départ, les volontaires sont en général âgés de 18 à 28 ans. Une participation au delà de 29 ans peut être examinée dans des cas exceptionnels dûment justifiés. Les personnes présentant un handicap ou une invalidité peuvent participer jusqu'à l'âge de 35 ans.
- Les volontaires ont la nationalité de l'un des pays de la liste du CAD. La participation de binationaux est possible s'ils ont leurs attaches dans le pays de l'organisme partenaire d'envoi dans un pays du Sud.
- Les volontaires ont un diplôme scolaire/de formation ou professionnel ou une autre aptitude.
- Les volontaires sont disposés à apprendre l'allemand avant leur départ et à leur arrivée en Allemagne ou ils disposent déjà de connaissances élémentaires de la langue. Pour que le service volontaire soit réussi, il est indispensable d'apprendre la langue. Toutefois, une connaissance approfondie de la langue allemande ne constitue pas une condition pour participer. Les cours de langue font partie du service.

¹⁵ Selon l'art. 7, par. 1 de la loi fédérale relative au service volontaire allemand (Bundesfreiwilligendienstgesetz), les structures centrales veillent à ce que les organismes promoteurs et les postes d'affectation qui leur sont rattachés participent correctement à la mise en œuvre du service volontaire fédéral (Bundesfreiwilligendienst). Dans la composante Sud-Nord du programme weltwärts, c'est Engagement Global qui se charge de cette tâche.

- Avec le soutien de leurs organismes d'envoi et d'accueil, les volontaires participent au service volontaire sous leur propre responsabilité et veillent activement à garantir que les mesures de prévention en matière de santé ont lieu, à respecter les exigences de sécurité et à adopter un comportement approprié en Allemagne.
- Les volontaires sont ouverts à un service volontaire effectué dans le cadre de l'apprentissage non formel. Ils sont disposés à apprendre, sont intéressés par les problématiques mondiales et relatives au développement, et souhaitent apporter leur soutien au travail d'un poste d'affectation.
- Ils participent à l'ensemble du programme d'accompagnement pédagogique spécialisé.
- Ils s'engagent après leur retour dans leur pays d'origine dans la société civile, font part de leurs expériences et portent cet engagement dans la société.
- Ils sont disposés à donner régulièrement sous une forme adéquate à leurs organismes d'accueil un retour sur leur service et à participer après leur retour à des enquêtes dans le cadre de la gestion de la qualité de l'œuvre commune weltwärts (enquête auprès des volontaires après le service par exemple).
- Il est souhaitable que les volontaires se soient déjà engagés auprès de l'organisme d'envoi partenaire ou d'autres organisations de la société civile dans leur pays d'origine.



weltwärts s'adresse à tous les jeunes adultes qui remplissent les conditions susmentionnées. Dans cet esprit, les acteurs impliqués s'engagent pour permettre à tous les jeunes dans toute leur diversité intéressés qui souhaitent effectuer un service volontaire mettant l'accent sur le développement de participer au programme. Les acteurs et actrices impliqués dans weltwärts s'engagent dans l'esprit de l'inclusion sociale, de la participation et de la diversité afin de prendre en compte les catégories de personnes peu représentées jusqu'à présent dans le programme weltwärts et de permettre à ces dernières d'y participer.

Il n'est pas possible de participer une seconde fois au service volontaire de développement weltwärts.

4) Profil des organismes d'accueil en Allemagne

Les organismes d'intérêt général poursuivant des objectifs d'utilité publique selon les art. 51 à 68 du code fiscal allemand qui ont leur siège social en Allemagne, ainsi que les associations d'anciens volontaires weltwärts sont admissibles à l'accueil de volontaires

internationaux en Allemagne dans le cadre de la composante Sud-Nord du programme weltwärts. Pour être admissible en tant qu'organisme d'accueil du programme weltwärts, il faut avoir passé avec succès un examen de validation du bureau de coordination weltwärts d'Engagement Global.

En plus des exigences générales pour l'admissibilité en tant qu'organisme promoteur weltwärts, d'autres critères spécifiques doivent être remplis pour participer à la composante Nord-Sud ou Sud-Nord. Si un examen de validation auprès d'Engagement Global a déjà été passé avec succès dans le cadre de la composante Nord-Sud, seules les parties spécifiques à la composante Sud-Nord sont nécessaires. L'admissibilité pour participer à la composante Sud-Nord ne peut donner droit à la participation à la composante Nord-Sud, et inversement. De même, l'admissibilité pour participer au programme weltwärts ne donne pas automatiquement droit à une subvention. Les organismes d'accueil admis pour participer au programme weltwärts peuvent toutefois demander sur cette base des subventions pour la composante Sud-Nord et pour des mesures d'accompagnement du programme.

Les organismes d'accueil n'ayant pas encore accueilli de volontaires doivent disposer au plus tard avant l'arrivée de la troisième année d'accueil de la certification par une instance d'examen indépendante agréée pour le service volontaire weltwärts.

Tous les organismes d'accueil s'engagent à participer activement au système de gestion de la qualité pour le service volontaire weltwärts en étant membre d'une fédération de qualité. Les organismes d'accueil doivent avoir adhéré à une fédération de qualité¹⁶ avant de soumettre la demande d'examen de validation.

Les organismes d'accueil sont responsables de l'ensemble de l'organisation permettant la réussite du service volontaire en Allemagne et coordonnent les organismes partenaires d'envoi des pays du Sud, les postes d'affectation et les volontaires.

Dans la composante Sud-Nord du programme weltwärts, contrairement au service volontaire allemand (BFD) où les postes d'affectation peuvent être les partenaires contractuels directs du Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse (BMFSFJ), les organismes d'accueil sont les partenaires

¹⁶ Tous les bénéficiaires de la subvention de weltwärts ont l'obligation de rejoindre une fédération de qualité en place ou de fonder avec d'autres bénéficiaires de la subvention de weltwärts une fédération de qualité. Les fédérations de qualité assurent les exigences qualitatives du programme. Elles accompagnent le travail sur la qualité et les processus de développement de la qualité des organismes. Elles soutiennent les organismes weltwärts dans le cadre du développement de la qualité. D'autre part, les instances d'examen externes s'assurent, dans le cadre de la certification obligatoire, que tous les organismes promoteurs soutiennent la conception de la qualité élaborée au sein de l'œuvre commune et la mettent en œuvre dans les processus organisationnels.

contractuels d'Engagement Global et les bénéficiaires de la subvention financée par le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Les tâches des organismes d'accueil allemands comprennent notamment :

- être en mesure de présenter une stratégie pédagogique globale en conformité avec les exigences de cette directive et le catalogue d'exigences de qualité¹⁷ ;
- assurer la coordination avec les organismes partenaires d'envoi des pays du Sud et soutenir la mise en place de structures pour l'accomplissement des tâches convenues ;
- sélectionner et soutenir les postes d'affectation : l'organisme d'accueil assure l'initiation spécialisée, la formation et l'accompagnement axé sur le développement (conseil, formation et mise en réseau avec d'autres postes d'affectation par exemple), il sert d'intermédiaire en cas de conflit. L'organisme d'accueil est par ailleurs régulièrement en contact avec les postes d'affectation, ce qui comprend également des visites de ces derniers ;
- une préparation et un accompagnement adéquats des familles d'accueil potentielles ou d'autres personnes de référence autour du lieu de vie des volontaires ;
- assurer des conditions générales appropriées pour les volontaires en matière de logement, d'argent de poche, d'assurance, de repas, de cours de langue, de transport et de visa/titre de séjour. L'argent de poche doit permettre de participer convenablement à la vie sociale en Allemagne. Il ne peut dépasser 6 % du plafond de cotisation applicable dans le régime général d'assurance retraite¹⁸.
- le conseil individuel et l'accompagnement pédagogique des volontaires
- le soutien des volontaires pour se constituer un réseau social en-dehors du poste d'affectation.
- l'intégration d'anciens volontaires weltwärts.
- la planification, l'organisation et la mise en œuvre du travail de séminaire en Allemagne.
- la mise à disposition de concepts et structures adéquats pour la sécurité des volontaires et en cas de crise.
- la prise en compte des potentiels et expériences des volontaires dans la recherche de postes d'affectation et domaines de travail appropriés.

¹⁷ Voir ici : https://www.weltwaerts.de/files/media/dokumente_dc/de/Organisationen/Nord-Sued-Komponente/Qualitaetsanforderungskatalog_weltwaerts_Freiwilligendienst.pdf

¹⁸ Le plafond de cotisation respectivement en vigueur dans le régime d'assurance retraite est fixé chaque année par l'ordre de grandeur de la sécurité sociale. L'Office fédéral pour la famille et les missions sociales et civiles (BAFzA) et les structures centrales communiquent régulièrement les informations nécessaires au Service volontaire allemand.

Par ailleurs, les organismes d'accueil entretiennent une coopération étroite avec les organismes partenaires d'envoi dans les pays du Sud qui repose sur des accords et des objectifs clairement définis ainsi que sur une convention écrite. Ils permettent de créer la transparence et une planification fiable concernant les principes de financement. Ils sont responsables avec l'organisme partenaire d'envoi de la sélection des volontaires. Lorsque des difficultés ou des urgences s'annoncent, ils prennent immédiatement les dispositions nécessaires avec l'organisme partenaire d'envoi.

5) Profil des organismes partenaires d'envoi dans les pays du Sud

Les organismes partenaires d'envoi dans des pays du Sud apportent une contribution importante pour la mise en œuvre de la composante Sud-Nord du programme weltwärts. Leur rôle central au sein de la société civile dans les pays du Sud contribue essentiellement au renforcement du partenariat et à la réalisation d'un échange équitable. Ils ont passé un accord écrit sur les principes de la coopération avec un ou plusieurs organismes d'accueil en Allemagne qui règle notamment les responsabilités, les rôles, les tâches, les modes de travail et la communication. Par ailleurs, les principes de financement qui offrent aux partenaires de coopération la transparence et une planification fiable y sont également convenus. Par ailleurs, la préparation et le suivi des volontaires doivent être assurés. Ils sont réalisés dans le cadre d'un séminaire ou d'une phase d'orientation de plusieurs jours.

Les tâches des organismes partenaires d'envoi dans les pays du Sud comprennent notamment :

- d'assurer les relations publiques afin de faire connaître le programme au sein du groupe cible sans aucune discrimination ;
- la sélection des volontaires ;
- la réalisation de la préparation et du suivi pédagogiques ;
- l'accompagnement des volontaires dans la réflexion sur leurs expériences et le soutien dans le cadre de leur engagement après leur service volontaire ;
- l'accompagnement et l'aide des volontaires dans les tâches administratives, pour les demandes de visa par exemple ;
- lorsque des difficultés ou des urgences s'annoncent, prendre immédiatement les dispositions nécessaires avec l'organisme d'accueil en Allemagne, ou essayer de trouver des solutions correspondantes avec les volontaires.

Les organismes partenaires d'envoi accomplissent leurs tâches en étroite concertation avec les organismes d'accueil qui assurent la coordination en Allemagne. Les tâches qui ne peuvent pas encore être remplies par un organisme partenaire d'envoi peuvent être transférées provisoirement aux organismes d'accueil en Allemagne ¹⁹.

¹⁹ En pareil cas, il faut présenter un plan échelonné contraignant décrivant comment l'organisme partenaire d'envoi assumera plus de tâches en matière de préparation, de suivi et d'engagement des volontaires une fois de retour dans leur pays.

6) Profil des postes d'affectation en Allemagne

Les volontaires sont employés toute la journée au sein d'institutions d'intérêt général²⁰ en Allemagne. Les postes d'affectation peuvent être des organismes de type culturel, social et éducatif, elles peuvent relever du domaine de la protection de l'environnement et de la nature, du sport, et en particulier de l'apprentissage global.

Les volontaires sont totalement intégrés au sein des organismes respectifs. La durée de l'initiation et de la formation est comptabilisée dans le temps de travail. L'apprentissage de la langue revêt ici une importance toute particulière et peut, le cas échéant, être poursuivi de manière régulière et pendant plusieurs mois. L'intervention est avant tout un programme éducatif non formel mais aussi une période de formation et d'engagement avec une implication élevée. Il est nécessaire que le poste d'affectation ait un besoin manifeste de l'intervention provisoire de volontaires assortie d'un calendrier et d'objectifs précis. Il assure une initiation, des activités et un accompagnement professionnel adaptés des volontaires.

Pour que la composante Sud-Nord soit une réussite, il est important que le poste d'affectation reconnaisse les particularités d'un service volontaire weltwärts en Allemagne et soit disposé à en soutenir les efforts. Le poste d'affectation doit être ouvert à l'autoréflexion, être disposé à l'apprentissage, être conscient des défis particuliers que représente l'intervention pour un volontaire international et reconnaître ses besoins particuliers. Afin d'approfondir leurs compétences en matière d'accompagnement des volontaires, les postes d'affectation collaborent étroitement avec l'organisme d'accueil, qui permet de mettre en place et d'accompagner un échange d'expériences entre les postes d'affectation.

Le préalable à une intervention de volontaires est la reconnaissance des postes d'affectation du Service volontaire allemand conformément à l'art. 6 de la loi fédérale relative au service volontaire allemand (BFDG) par l'Office fédéral pour la famille et les missions sociales et civiles (BAFzA). La demande de reconnaissance en tant que poste d'affectation doit être soumise à Engagement Global et elle sera transmise au BAFzA après un contrôle préalable.

Les postes d'affectation proposent respectivement un accès à des questions dans le domaine de la politique de développement. Les postes d'affectation travaillent notamment avec des groupes cibles défavorisés, sont actifs dans le domaine de la

²⁰ Voir le point 2.3 des Directives de mise en œuvre du Service volontaire allemand :

<https://www.bundesfreiwilligendienst.de/fileadmin/de.bundesfreiwilligendienst/content.de/Service/Downloads/Einsatzstellen-Rechtstraeger-Abrechnungsstellen/Anerkennungsrichtlinie.pdf>.

durabilité écologique, s'engagent en faveur de la réalisation de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable ou traitent de manière explicite d'autres thèmes ayant trait au développement.

Les postes de travail rémunéré ne doivent pas être remplacés par des volontaires. Il est notamment important que le nombre de volontaires dans un poste d'affectation respecte des proportions raisonnables par rapport au nombre de collaboratrices et collaborateurs du poste d'affectation. Pour ne pas évincer les postes de travail rémunéré habituels et garantir une expérience d'apprentissage intense aux volontaires weltwärts, pas plus de deux volontaires weltwärts ne doivent travailler dans le même poste d'affectation. Le poste de volontaire ne doit ni trop, ni insuffisamment solliciter les volontaires²¹.

Les « Directives de mise en œuvre du Service volontaire allemand » (directives sur la reconnaissance du Service volontaire allemand) doivent être respectées.

B. Accompagnement pédagogique

La qualité de l'accompagnement pédagogique spécialisé est conjointement assurée par les organismes partenaires d'envoi dans les pays du Sud et les organismes d'accueil en Allemagne. À cet égard, les organismes d'accueil présentent une stratégie d'accompagnement pédagogique pour le service volontaire weltwärts axée sur le développement élaborée en concertation avec leurs organismes partenaires d'envoi et la mettent en œuvre conjointement avec les organismes partenaires d'envoi.

La « directive cadre pour l'accompagnement pédagogique dans le cadre du Service volontaire allemand » doit être respectée.

Le programme d'accompagnement pédagogique de la composante Sud-Nord comprend :

- l'information et le conseil aux personnes intéressées et aux candidates ;
- la sélection des volontaires ;
- le soutien et le conseil en matière de réglementation et d'organisation administrative du séjour à l'étranger ;
- le soutien dans le cadre de la préparation linguistique ;
- le travail de séminaire et d'éducation ;

²¹ Le poste d'affectation désigne le projet dans lequel le ou la volontaire est engagée. Chaque poste d'affectation doit être enregistré auprès de l'Office fédéral pour la famille et les missions sociales et civiles (BAFzA) et se voit attribuer un numéro d'identification individuel. Par poste de volontaire, on entend le placement concret des volontaires. Un poste d'affectation peut avoir plusieurs postes de volontaire (deux volontaires weltwärts au maximum en général).

- l'accompagnement individuel ;
- la coopération avec les postes d'affectation et les autres personnes ou groupes de référence, les familles d'accueil par exemple.

L'accompagnement pédagogique spécialisé est assuré par du personnel éducatif ou par des personnes disposant de qualifications analogues. En particulier lorsque le nombre de volontaires est peu élevé, des coopérations entre différents organismes partenaires d'envoi dans les pays du Sud ou différents organismes d'accueil en Allemagne sont possibles dans le cadre de l'accompagnement pédagogique spécialisé.

1) Séminaires d'accompagnement weltwärts

Les séminaires doivent se concentrer sur des questions pertinentes pour la politique de développement dans le contexte de l'apprentissage global. Pour la composante Sud-Nord, le travail de séminaire et d'éducation comprend au moins 25 jours en Allemagne plus la préparation et le suivi dans le pays d'origine respectif. Dans le cadre du Service volontaire allemand, seuls des jours de séminaire pendant la durée du service en Allemagne peuvent être reconnus selon la législation en vigueur. Des cours de langue parallèles ou des offres de formation continue à hauteur d'au moins six heures des organismes d'accueil ou des postes d'affectation peuvent être pris en compte. Lors de l'élaboration du concept pédagogique pour la mise en œuvre de la composante Sud-Nord, tous les aspects de l'accompagnement pédagogique dans les pays d'origine ainsi qu'en Allemagne doivent être pris en compte.

L'accompagnement pédagogique est structuré de la manière suivante et comprend les contenus ci-après :

- **Préparation et introduction des volontaires** : La préparation a lieu dans le pays d'origine ainsi qu'au début de la mission des volontaires en Allemagne. Dans le cadre de la préparation, les volontaires acquièrent une compréhension claire de leur mission en tant que volontaire et des conditions d'intervention et de vie en Allemagne. Ils réfléchissent par ailleurs déjà aux problématiques mondiales.
- **Accompagnement pendant le service volontaire** : Les séminaires durant le service volontaire permettent aux participant-e-s de réfléchir à leurs expériences et à la réalité de la vie en Allemagne. Ils réfléchissent à leur collaboration sur le lieu d'intervention, se penchent sur des aspects de contenu et de méthode de l'apprentissage global et sur les Objectifs mondiaux de Développement Durable (ODD). Par ailleurs, les thèmes mentionnés dans le catalogue d'exigences de

qualité²² pour le programme weltwärts doivent être intégrés à l'accompagnement pédagogique, dont explicitement : les principes de soins de santé et de sécurité, la prévention et l'intervention en cas de violence sexiste ainsi que les structures de pouvoir et la gestion ou le traitement du racisme.

- **Réflexion finale à l'issue du service volontaire** : Ce travail comprend également la préparation au retour dans le pays d'origine et un travail de réflexion sur les perspectives d'avenir après le retour.
- **Suivi** : Les organismes partenaires d'envoi dans les pays du Sud soutiennent activement les volontaires après leur retour pour développer des perspectives leur permettant de faire le lien entre leurs expériences du service volontaire et la réalité de la vie dans leur pays d'origine, et leur présentent des possibilités d'engagement dans la société, en particulier dans la politique de développement. Le service volontaire n'est terminé qu'après le suivi après le retour.

Approche entre pairs

Il faut promouvoir les expériences d'apprentissage, notamment dans l'esprit de l'apprentissage global et de l'apprentissage d'une langue, par la mise en réseau des volontaires futurs, actuels et anciens dans le pays d'envoi mais aussi dans le pays d'accueil. Cette approche a notamment pour but de renforcer la rencontre entre volontaires Nord-Sud et volontaires Sud-Nord, elle offre ainsi d'autres possibilités



- **Structures de contact pour les volontaires** : l'accompagnement individuel est assuré par des interlocuteurs attitrés des organismes partenaires d'envoi dans les pays du Sud, de l'organisme d'accueil en Allemagne ainsi que par des mentors mis en place par l'organisme d'accueil ou le poste d'affectation.

2) Séminaire de formation politique de l'Office fédéral pour la famille et les missions sociales et civiles (BAFzA)

Sur les 25 jours de séminaire prescrits en Allemagne, cinq jours de séminaire sur la « formation politique » prescrits par la loi fédérale relative au Service volontaire allemand doivent être effectués. Ces jours de séminaire doivent être effectués aux centres d'éducation du Service volontaire allemand (BFD) de l'Office fédéral pour la famille et les

22

https://www.weltwaerts.de/files/media/dokumente_dc/fr/Organisationen/Qualit%C3%A4tsanforderungskatalog_weltwaerts_Freiwilligendienst_FR.pdf

missions sociales et civiles (BAFzA)²³. Les frais de voyage aller-retour pour les séminaires du BAFzA sur la formation politique sont remboursés séparément aux bénéficiaires de la subvention en dehors de l'accord de cofinancement.

C. Conditions juridiques et financières

1) Soutien

La mise en œuvre du programme de soutien a lieu sur la base des dispositions juridiques en vigueur en matière de droit des subventions et des dispositions convenues par contrat. La responsabilité propre des organismes d'accueil est le fondement de la procédure.

Les dépenses de l'organisme d'accueil pour l'accompagnement, la réalisation, l'assurance et la santé (poste 1 du plan de financement) et pour la qualité (poste 2 du plan de financement) sont éligibles à hauteur de 75 % maximum dans le cadre du financement partiel. Dans la demande, le soutien provenant des fonds du BMZ pour les postes 1 et 2 du plan de financement est limité. Le montant maximal du soutien est calculé sur la base d'un taux de subvention maximal défini pour chaque mois de volontariat prévu.

Les dépenses directement imputables encourues par l'organisme partenaire d'envoi d'un pays du Sud en raison du service volontaire sont éligibles. En tant que bénéficiaire de la subvention, l'organisme d'accueil peut effectuer des paiements à l'organisme partenaire d'envoi respectif dans un pays du Sud à condition qu'il y ait des factures et que l'organisme partenaire d'accueil fournisse en contrepartie des prestations dans le cadre du programme weltwärts.

Dans des cas dûment justifiés, des besoins supplémentaires permettant de garantir la participation sociale (des volontaires présentant un handicap ou une invalidité par exemple) peuvent être couverts sur demande en complément de la subvention régulière apportée pour les accueils. Sont éligibles les besoins supplémentaires directement liés au service volontaire. Les dépenses liées à des besoins supplémentaires peuvent être soutenues à 100 % sur demande par le BMZ, dans la mesure où elles ne sont pas prises en charge par un autre organisme (l'assurance maladie par exemple)²⁴.

²³ (<https://www.bundesfreiwilligendienst.de/bildungszentren.html>)

²⁴ Si les volontaires reçoivent des prestations financières, de service ou matérielles concernant la protection et la participation sociales (selon les livres IX, XI et XII du Code social allemand par exemple), celles-ci doivent être indiquées dans le justificatif de l'utilisation des fonds afin qu'Engagement Global puisse vérifier dans quelle mesure les besoins supplémentaires sont éligibles. Le droit éventuel à ces prestations sera examiné par l'organisme compétent. Un double

Les interventions de volontaires qui bénéficient déjà d'une subvention dans le cadre d'autres services volontaires sont exclues d'un subventionnement sur des fonds d'Engagement Global. L'organisme d'accueil fait preuve de transparence en la matière.

Informations complémentaires

Les détails relatifs au soutien et à sa comptabilisation sont disponibles dans le « Guide d'emploi et de comptabilisation des fonds pour le programme weltwärts » dans sa version en vigueur.



2) Fonds propres, prestations de tiers et prélèvement sur les postes d'affectation

Le bénéficiaire de la subvention (organisme d'accueil) doit apporter des fonds propres à hauteur d'au moins 25 % pour les dépenses des postes 1 et 2 du plan de financement.

Les fonds propres ou les fonds de tiers peuvent être utilisés comme contribution propre, pour autant qu'il ne s'agisse pas de fonds fédéraux. Les fonds de tiers doivent être mentionnés dans la demande d'octroi d'une subvention fédérale pour les accueils Sud-Nord.

La participation des postes d'affectation (appelée prélèvement sur les postes d'affectation) peut être utilisée comme prestations de tiers. L'organisme d'accueil et le poste d'affectation concluent un accord à ce sujet. Si un tel accord n'est pas conclu, le bénéficiaire de la subvention doit assumer la part de financement manquante. Si les fonds de tiers dépassent 25 % des dépenses totales éligibles dans les postes 1 et 2 du plan de financement, le ratio de financement doit être ajusté en conséquence.

3) Prestations et couverture d'assurance pour les volontaires

- **Visa** : Les volontaires sont soutenus par les organismes impliqués dans le cadre de la demande d'un visa pour leur service volontaire.
- **Mesures de prévention en matière de santé** : Les vaccins recommandés et obligatoires pour l'Allemagne sont éligibles dans la composante Sud-Nord si les dépenses correspondantes ne sont pas remboursées par la caisse d'assurance maladie légale ou privée en Allemagne ou dans le pays d'origine.

financement est exclu. Pour des informations complémentaires sur les besoins supplémentaires, voir l'annexe I, point 2.

- **Assurances** : Les dépenses relatives à l'assurance sociale légale ainsi qu'aux autres assurances éligibles, telles que l'assurance responsabilité civile privée ou l'assurance accident ou la responsabilité civile de l'entreprise, peuvent être décomptées. L'assurance sécurité sociale légale comprend l'assurance maladie, l'assurance dépendance, l'assurance retraite, l'assurance accident légale et l'assurance chômage.
- **Congés** : Des congés adéquats doivent être accordés. Ils sont basés sur la réglementation légale, et comptent néanmoins un minimum de 20 jours de repos sur la base d'une semaine de cinq jours et d'une période de service de douze mois. Si le service a une durée inférieure ou supérieure, les congés sont raccourcis ou rallongés en conséquence. La durée de l'initiation et de la formation en Allemagne est comptabilisée dans le temps de service.
- **Certificat weltwärts** et certificat de service de l'Office fédéral pour la famille et les missions sociales et civiles (BAFzA) : L'organisme d'accueil garantit que les volontaires reçoivent à l'issue du service volontaire un diplôme et que le poste d'affectation ou l'organisme d'accueil lui-même délivre à chaque volontaire un certificat de service pour le Service volontaire allemand qu'il envoie à l'Office fédéral pour la famille et les missions sociales et civiles (BAFzA).
- **Commissions** : Les organismes d'accueil et les organismes partenaires d'envoi ne perçoivent pas de commissions ou d'indemnités.

4) Gestion administrative

La gestion du programme de soutien est assurée par le bureau de coordination weltwärts d'Engagement Global. Les organismes d'accueil ou leurs associations déposent une demande d'octroi d'une subvention fédérale pour les accueils Sud-Nord conformément aux dates limites publiées par Engagement Global.

Engagement Global conclut avec les organismes d'accueil des contrats de droit privé concernant l'octroi d'une subvention fédérale pour l'accueil de volontaires dans lesquels Engagement Global transfère notamment l'application des dispositions générales accessoires pour les subventions destinées à la promotion de projets ainsi que les dispositions administratives générales des art. 23, 44 du règlement financier fédéral auxquelles Engagement Global est tenu envers le BMZ.

Les organismes d'accueil ne respectant pas les normes et les critères présentés dans cette directive seront exclus de la subvention. Les violations de la directive, le non-respect des conditions de subvention conformément à l'accord contractuel conclu entre Engagement Global et l'organisme d'accueil ou une association d'organismes d'accueil peuvent entraîner des demandes de remboursement ou l'annulation de la subvention ainsi que la suppression du droit de candidature en tant qu'organisme d'accueil.

Les coopérations et les associations entre différents organismes d'accueil sont les bienvenues. Elles doivent être présentées de manière transparente lors de la demande et l'établissement de rapports. En cas de coopérations entre des organismes d'accueil ayant passé avec succès l'examen de validation et d'autres organismes pour la réalisation de missions partielles, la responsabilité générale d'une mise en œuvre conforme à la directive du service volontaire revient toujours à l'organisme d'accueil weltwärts agréé pour le programme.

Engagement Global, le BMZ et la Cour fédérale des comptes (Bundesrechnungshof) ou des expert-es comptables mandaté-es par ces derniers peuvent vérifier à tout moment l'état et les résultats de la réalisation des mesures soutenues par des fonds du programme weltwärts ainsi que l'utilisation à bon escient des subventions. L'organisme d'accueil doit tenir à disposition et présenter sur demande les documents nécessaires à cette vérification et les mettre à disposition pour toute demande de renseignements supplémentaires.

Tâches d'Engagement Global en tant que structure centrale du Service volontaire allemand (BFD)

L'Office fédéral pour la famille et les missions sociales et civiles (BAFzA) a confié les tâches suivantes à Engagement Global en tant que structure centrale du Service volontaire allemand (BFD) conformément à l'art. 16 de la loi fédérale relative au Service volontaire allemand (BFDG) :

- Gestion du contingent du BFD pour la composante Sud-Nord du programme weltwärts ;
- Transfert des fonds du BMZ pour soutenir l'admission de volontaires internationaux en Allemagne ;
- Examen préalable et transmission de documents relatifs au programme dans le cadre du Service volontaire allemand à l'Office fédéral pour la famille et les missions sociales et civiles (BAFzA) ;
- Conseil général des organismes d'accueil sur la mise en œuvre du programme.

Engagement Global est en droit de déléguer certaines des tâches susmentionnées aux organismes d'accueil en cas de besoin.

V. Dispositions finales

Cette « directive de mise en œuvre du service volontaire de développement weltwärts » actualisée entre en vigueur le 08/03/2024 ; elle remplace ainsi l'ancienne « directive de mise en œuvre du service volontaire de développement weltwärts » du 01/01/2016 et le « concept de la composante Sud-Nord de weltwärts » qui fait partie du document

« Concepts et informations sur la coopération avec le Service volontaire allemand (BFD) » dans sa version du 01/01/2020.

Les dispositions de la directive dans sa version en vigueur au moment de la passation des accords continuent d'être applicables aux accords de cofinancement conclus avant l'entrée en vigueur de la présente version de la directive.

VI. Annexes

Annexe 1 : Références (ne font pas partie de la directive)

La directive se réfère aux documents suivants relatifs au programme de soutien :

- Liste du CAD des pays et territoires en développement
- Catalogue d'exigences de qualité dans le programme weltwärts
- Stratégie de soutien des mesures d'accompagnement dans le cadre du programme weltwärts
- Loi fédérale relative au Service volontaire allemand
- Directive cadre pour l'accompagnement pédagogique dans le cadre du Service volontaire allemand
- Directives de mise en œuvre du Service volontaire allemand (directives sur la reconnaissance du Service volontaire allemand)

Ces documents sont disponibles auprès d'ENGAGEMENT GLOBAL ou sur le site internet www.weltwaerts.de dans leurs versions respectivement en vigueur.

Annexe 2 : Montant du soutien

La mise en œuvre du programme de soutien a lieu sur la base des dispositions juridiques en vigueur en matière de droit des subventions et de règles harmonisées au niveau administratif. La responsabilité propre du bénéficiaire de la subvention en Allemagne est le fondement de la procédure.

1. Composante Nord-Sud du programme weltwärts

Dans les postes 1 et 2 du plan de financement, le financement partiel du BMZ s'élève à 75 % maximum des dépenses éligibles. Dans la demande, le soutien provenant des fonds du BMZ pour les postes 1 et 2 du plan de financement est limité.

Le soutien maximum pour le poste 1 du plan de financement (accompagnement, réalisation et assurance maladie internationale) se calcule sur la base d'un taux de subvention maximal défini pour chaque mois de volontariat prévu et s'élève à un maximum de 652 euros par personne et par mois de volontariat.

Le soutien maximum pouvant être demandé pour le poste 2 du plan de financement (travail sur la qualité) est calculé comme suit en fonction du nombre total de mois de bénévolat demandés :

| Pour les mois 1 - 12 | Pour les mois 13 - 300 | Pour les mois 301 - 1200 | À partir du mois 1201 |
|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| max. 30 € par mois de volontariat | max. 17,50 € par mois de volontariat | max. 5 € par mois de volontariat | max. 3 € par mois de volontariat |

Les dépenses du poste 3 du plan de financement sont soutenues en tant que financement complet jusqu'à 100 % des dépenses supplémentaires et subsidiaires éligibles de l'organisme d'envoi. Les dépenses comprennent

- les mesures de prévention en matière de santé et les examens médicaux obligatoires avant le départ et après le retour,
- les vaccins spécifiques nécessaires recommandés par l'Institut Robert Koch, le Ministère allemand des Affaires étrangères ou dans le cadre de l'examen médical avant le départ pour des séjours longs dans le pays d'accueil respectif,
- les traitements préventifs et conseils ainsi que
- les dépenses supplémentaires nécessaires pour garantir la participation sociale (des volontaires présentant une invalidité ou un handicap en particulier).

Toutes les dépenses doivent être justifiées individuellement dans le cadre du justificatif de l'utilisation des fonds.

Le programme weltwärts détermine le volume des prestations et le remboursement des dépenses pour les mesures de prévention en matière de santé. Dans ce cadre, les dépenses correspondantes, y compris les examens médicaux obligatoires avant le départ et après le retour peuvent être décomptées.

Les dépenses supplémentaires nécessaires pour garantir la participation sociale (des volontaires présentant une invalidité ou un handicap en particulier) qui dépassent les dépenses moyennes par mois de volontariat, peuvent faire l'objet d'une demande en amont de l'envoi prévu, en complément du soutien régulier.

Sont éligibles les dépenses supplémentaires destinées à couvrir un besoin additionnel lié au service volontaire pour lequel l'organisme d'envoi n'est pas en mesure de fournir des fonds propres supplémentaires. Les droits relatifs à des prestations financières, de service ou matérielles concernant la protection et la participation sociales qui sont régulièrement perçues en Allemagne conformément aux livres IX, XI et XII du Code social allemand ne peuvent pas être remplacés par des fonds du programme weltwärts pour la durée du service volontaire.

2. Composante Sud-Nord du programme weltwärts

Les dépenses des organismes d'accueil pour les accueils sont éligibles dans le cadre du financement partiel à hauteur de 75 % maximum dans les postes 1 du plan de financement (accompagnement, réalisation, coûts d'assurance et de santé) et 2 (qualité). Dans la demande, le soutien provenant des fonds du BMZ pour les postes 1 et 2 du plan de financement est limité.

Le soutien maximum pour le poste 1 du plan de financement se calcule sur la base d'un taux de subvention maximal défini pour chaque mois de volontariat prévu et s'élève à un maximum de 1 126 euros par personne et par mois de volontariat.

Le soutien maximum pouvant être demandé pour le poste 2 du plan de financement est calculé comme suit en fonction du nombre total de mois de bénévolat demandés :

| Pour les mois 1 - 12 | Pour les mois 13 - 300 | Pour les mois 301 - 1200 | À partir du mois 1201 |
|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| max. 30 € par mois de volontariat | max. 17,50 € par mois de volontariat | max. 5 € par mois de volontariat | max. 3 € par mois de volontariat |

Les dépenses supplémentaires nécessaires pour garantir la participation sociale (des volontaires présentant une invalidité ou un handicap en particulier) qui dépassent les

dépenses moyennes par mois de volontariat, peuvent faire l'objet d'une demande en amont de l'accueil prévu, en complément du soutien régulier.

Les dépenses du poste 3 du plan de financement (besoins supplémentaires) sont soutenues en tant que financement complet jusqu'à 100 % des dépenses supplémentaires et subsidiaires éligibles de l'organisme d'accueil.

Sont éligibles les dépenses supplémentaires destinées à couvrir un besoin additionnel lié au service volontaire pour lequel l'organisme d'accueil n'est pas en mesure de fournir des fonds propres supplémentaires. Les droits relatifs à des prestations financières, de service ou matérielles concernant la protection et la participation sociales qui sont régulièrement perçues en Allemagne conformément aux livres IX, XI et XII du Code social allemand ne peuvent pas être remplacés par des fonds du programme weltwärts pour la durée du service volontaire.

VII. Mentions légales

Éditeur

Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Unité G 42 – Engagement civique, programmes d'échange et d'envoi, Engagement Global
Dahlmannstr. 4
53113 Bonn

Mise en page

DMKZWO – Bureau de design, gestion de marque, communication (Cologne)
www.dmkzwo.de

Photo

Jo Hempel

Dernière mise à jour

Mars 2024



Bundesministerium für
wirtschaftliche Zusammenarbeit
und Entwicklung

